



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier à Eischen, lieu-dit « Rue de l'Ecole/Bouschten »

Il est porté à la connaissance du public que la modification ponctuelle du PAP « rue de l'Ecole », au lieu-dit « rue de l'Ecole/Bouschten » à Eischen, introduit par le bureau d'urbanisme Uma Architectes s.à r.l., pour compte de la société Immobilière Angelsberg s.a., a été approuvée par le conseil communal en date du 8 juin 2022 et a été notifiée au Ministre de l'Intérieur en date du 17 juin 2022, ceci sur base de l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

La présente est publiée par voie d'affiche conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Eischen, le 19 juillet 2022.

Pour le Collège Echevinal

Le Secrétaire f.f.

Le Bourgmestre

Daniel Jost



Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu